



**Conseil municipal**

Déposée à la séance du.

Renvoi direct en commission demandé: OUI / NON

Commission: .....

**M-**

Motion du

De Mmes et MM Olivier Gurtner ; Alfonso Gomez ;

Titre: «Pour une rue de la Croix-Rouge sans danger»

### *PROJET DE MOTION*

Considérant :

- le danger évident de la rue de la Croix-Rouge pour les cyclistes, particulièrement entre place Neuve et le Palais Eynard ;
- que le sentiment de mise en danger dans le trafic est un frein reconnu au développement de la pratique du vélo ;
- l'importance d'avoir des vélos en site propre, sûr et protégés ;
- l'art 2 de la loi sur la Mobilité Douce (H 1 80) qui indique que l'offre de base pour les cyclistes doit comporter des pistes cyclables structurées, continues, directes et sécurisées sur les routes primaires et secondaires ;
- l'absence de passage piéton devant le Palais Eynard, pourtant un lieu public qui devrait être facilement accessible à tout-e-s;
- l'art 2 de la loi sur la Mobilité Douce (H 1 80) indique que l'offre de base pour les piétons doit comporter des traversées piétonnes attractives et sécurisées.

Le Conseil Municipal demande au Conseil Administratif :

- d'étudier la création de deux pistes cyclables sur la rue de la Croix-Rouge ;
- l'installation d'un passage piéton face au Palais Eynard.

Signature(s) du/de la ou  
des motionnaire(s)